

M, Britannique, ait connoissance de telle chose, ni qu'une Nation aussi respectable que l'est la Nation Angloise, voulût soutenir un Chef de Rébelles, ni autoriser des Sujets dans la révolte contre leur légitime Souverain : Que c'étoit là des sentimens dont la République étoit d'autant moins susceptible, qu'elle n'oublioit point que le Gouvernement Britannique a défendu jusqu'à deux fois aux Sujets de la Grande Bretagne, par une Proclamation imprimée, d'entretenir aucune communication avec les Rébelles de l'Isle de Corse, & de leur fournir aucuns secours, de quelque nature que ce soit, sous les peines exprimées dans la Proclamation ; espérant que S. M. Britannique, par le renouvellement des anciennes défenses, voudra bien donner un nouveau témoignage de sa justice à cet égard. Le Ministre qui est à la Cour de Vienne a aussi ordre d'y demander l'exécution de la garantie que le feu Empereur Charles VI. a accordée en 1733. par rapport à l'Isle de Corse, & qui a été renouvelée & confirmée en 1739. par la Convention sur les affaires de Corse, signée à Versailles, entre les Ministres du Roi Très-Chrétien & le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de S. M. Impériale à la Cour de France.

Passons à présent à la Bataille qui s'est donnée dans le Modenois, entre l'Armée combinée d'Autriche & de Piémont, & celle d'Espagne.

Lombardie. Ce fut le 8. Fevrier que se donna la Bataille que nous avons annoncée à la fin de nos Mémoires du mois passé. Il en a paru depuis des relations si différentes les unes des autres, qu'on a été un tems sans savoir laquelle des deux Armées, ou celle des Autrichiens & Piémontois,

V.
Bataille
près de Cam-
po Santo.